

AUX PERSONNES UTILISANT LA SALLE SERGE-GARANT (B-484)

Dans le but d'assurer une bonne gestion des lieux et des ressources et de protéger la salle et les instruments qui s'y trouvent, les personnes utilisant la salle doivent s'acquitter des responsabilités suivantes.

Réserver la salle

La salle est tenue barrée en tout temps et sera disponible uniquement sur réservation. Seules les répétitions autorisées en préparation des récitals sont permises.

La salle doit être réservée auprès de :

Sarah Joyal
sarah.joyal@umontreal.ca
Bureau B-302

Pour plus de détails concernant les échéances de réservation, consulter la *Politique d'utilisation des salles et des pianos*, disponible sur le site web de la Faculté de musique.

Utiliser le piano approprié

Les pianos Yamaha CF-6 et Fazioli F212 sont à l'usage exclusif du secteur d'interprétation piano classique.

Le piano régulier de la salle, pour l'accompagnement d'autres instruments ou pour l'usage d'autres disciplines, est le Yamaha C7X.

Protéger les pianos

Les pianos Yamaha CF-6 et Fazioli F212 sont verrouillés en tout temps et couverts d'une housse de protection. L'usager devra s'assurer de verrouiller de nouveau le piano après utilisation.

Pour tous les pianos de la salle, la housse devra être remise en place à la fin de la réservation par la personne ayant utilisé la salle.

Déplacer les pianos dans les règles de l'art

Un positionnement de piano par les usagers de la salle est toléré, seulement si cela se limite à changer légèrement la position du piano. Toute autre manipulation doit être effectuée par le personnel de production de la Faculté de musique. Voir la *Politique d'utilisation des salles et des pianos* pour la procédure complète.

Nous comptons sur votre coopération pour appliquer ces directives importantes. Dans le cas contraire, il serait dommage de devoir restreindre l'accès et de limiter les priviléges aux personnes utilisant la salle.